

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 A 9H00

Par suite d'une convocation en date du mercredi 23 juin 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Mandelieu-La Napoule se sont réunis en salle du Conseil Municipal à la mairie de Mandelieu-La Napoule le mardi 29 juin 2021 à 9h00 sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire de Mandelieu-La Napoule.

Le Président ayant ouvert la séance, Madame La Directrice Générale des Services procède, à sa demande, à l'appel nominal des conseillers municipaux.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Cathy AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Marie- Hélène REY –COLLET, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur le Maire.
Madame Muriel BERGUA, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Monsieur Patrick SALEZ, représenté par Madame Christine LEQUILLIEC.
Madame Cécile DAVID, représentée par Monsieur Patrick PEIRETTI.
Madame Patricia YVARS, représentée par Monsieur Gilles GAUCI.

ABSENTS:

Monsieur Pierre TAILLANT.
Madame Pascale SOULIE.
Monsieur Gérard DELAPORTE.

Madame Sandra CASCIO – GUERCIA est désignée secrétaire de séance. (Le Président soumet à l'accord des conseillers, la désignation de Madame Sandra CASCIO- GUERCIA, en qualité de Secrétaire de Séance. Approbation à l'unanimité.)

Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire.

Par courriel en date du 23 juin 2021, les Conseillers Municipaux ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 dont ils ont pris connaissance.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2021 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS LORS DE CETTE SEANCE.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLES L.2122-22 DU CGCT.

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par application de la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, des décisions ont été prises dans différents domaines par délégations du Conseil Municipal.

Afin d'en rendre compte au Conseil Municipal, une liste a été adressée aux Conseillers Municipaux le 23 juin 2021 par courriel avec la convocation. »

Aucune observation n'a été formulée par les membres du Conseil Municipal.

1. MOTION PORTANT OPPOSITION AU PROJET VALORPOLE SUR LE SITE FONTSANTE AU CŒUR DU MASSIF DE L'ESTEREL

Le projet de traitement des déchets dénommé « VALORPOLE FONTSANTE » mené par le groupe Suez sur la commune de Tanneron appelle de nombreuses interrogations et inquiétudes.

400 000 tonnes de déchets par an seraient stockés au-dessus du lac de Saint Cassien. Les eaux de ruissellement du bassin versant (250 hectares) seraient, quant à elles, détournées par un collinaire afin d'éviter tout risque de pollution du lac. Cette installation aggraverait considérablement le risque qui pèse déjà sur notre Commune à savoir le risque inondation.

La Commune a fait part de ses inquiétudes aux services préfectoraux quant à la forte probabilité d'augmentation du risque d'inondations sur le territoire communal si ce projet se concrétise. En effet, les eaux de ruissellement seraient détournées par un collinaire vers le Riou de l'Argentière. En cas de fortes précipitations, cela engendrerait des conséquences encore plus dramatiques que celles de 2015 et 2019.

Un tel projet impactant ce cours d'eau ne doit pas être autorisé par les services de l'Etat alors que les travaux de réduction de l'aléa climatique sont toujours en cours d'instruction.

Même si nous avons été informés du retrait du dossier de demande d'autorisation relatif au projet VALORPOLE, il est indispensable d'être vigilants puisqu'il se peut qu'il soit présenté à nouveau à l'automne en tenant compte de certaines critiques mais sans véritables changements.

Durant la réunion du 21 mai dernier, les élus locaux ont convenu que les Conseils Municipaux se positionnent officiellement par délibération puisqu'il est inconcevable d'autoriser l'installation d'un tel site industriel dans cette zone.

Au vu des éléments connus au sujet du site d'enfouissement des déchets « VALORPOLE » le Conseil Municipal a été invité à adopter la motion portant opposition à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

A ADOPTE la motion portant opposition au projet VALORPOLE sur le site Fonsante au cœur du massif de l'Estérel

2. LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET PROTECTION DES CITOYENS – DEMANDE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE AUX FINS D'EXPROPRIATION DE L'INTEGRALITE DE SON FONCIER A L'IMMOBILIERE CASINO SUR LE SECTEUR « VERGERS DE MINELLE »

Les importantes inondations majeures subies par la commune les 3 octobre 2015, 23 Novembre 2019, et 1^{er} Décembre 2019 ont entraîné des conséquences dramatiques tant en pertes de vie humaines qu'en dommages matériels dans des secteurs traversés par des vallons et cours d'eau et principalement le Riou de l'Argentière.

Un programme d'aménagements en aval du Riou de l'Argentière, destiné à la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau sur le secteur de Minelle, a été retenu dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Cannes Lérins) labellisé en juillet 2020, et qui vient compléter les différents PAPI historiques du Riou de l'Argentière.

La Commune est très fortement engagée dans la prévention des risques naturels et dans un programme de résilience de son territoire. Cette ambition s'inscrit en complémentarité de l'action menée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) dans le cadre de sa compétence GEMAPI et particulièrement sur le secteur du Riou de l'Argentière dont la soudaineté du phénomène et l'importance du débit de ses crues appelle depuis plusieurs années une attention soutenue.